

## Mission

Réaliser des procédures expérimentales établies

## Facteurs d'évolution à moyen terme

Réglementation et recommandations en matière d'expérimentation animale, faune sauvage et animaux de rente

## Impact sur l'emploi-type

Formation sur les réglementations

## Activités principales

- Effectuer des expérimentations sur animaux en respectant le protocole préétabli
- Surveiller l'état sanitaire et de santé des animaux et administrer les traitements prescrits
- Préparer et traiter des échantillons en vue de leur analyse
- Assurer l'interface technique entre l'équipe de recherche et l'animalerie
- Appliquer les réglementations du domaine d'étude
- Réaliser les mises à mort selon la réglementation en vigueur
- Recueillir et mettre en forme les informations nécessaires à la bonne conduite de l'expérimentation ou requises par la législation
- Tenir un cahier de laboratoire
- Gérer les stocks et les commandes
- Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements

## Compétences principales

### Connaissances

- Expérimentation animale : chirurgie et techniques opératoires (connaissance générale)
- Biologie animale
- Espèces animales concernées
- Calcul mathématique (notion de base)
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Langue anglaise : A2 à B1 (cadre européen commun de référence pour les langues)

### Compétences opérationnelles

- Utiliser des techniques de biologie
- Savoir identifier une souffrance animale
- Savoir utiliser et effectuer l'entretien courant des appareils dédiés
- Savoir rendre compte
- Utiliser les logiciels spécifiques à l'activité

## Diplôme réglementaire exigé Formation professionnelle si souhaitable

- Baccalauréat
- Domaine de formation souhaité : bac scientifique, BTA option animalier de laboratoire ou production animale, formation à l'expérimentation animale (décret 2013-118 du 1<sup>er</sup> février 2013)

## Conditions particulières d'exercice

Variabilité éventuelle des horaires de travail